

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 4 mars 2022 - Transactions immobilières

---

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Intégration de plusieurs parcelles dans le Domaine Public Communal**

La Ville intègre les parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch-Sud :

- N° cadastral 616/5145, place voirie, au lieu-dit « Rue des Sports », d'une contenance de 04a 02ca ;
- N° cadastral 1737/4907, place voirie, au lieu-dit « Burgronn », d'une contenance de 03a 44ca ;
- N° cadastral 1737/4898, place voirie, au lieu-dit « Kleesgrëndchen », d'une contenance de 01a 33ca ;
- N° cadastral 1733/4941, rue, au lieu-dit « Kleesgrëndchen », d'une contenance de 09a 71ca ;

et la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange :

- N° cadastral 20/3605, place voirie, au lieu-dit « Boulevard Hubert Clément », d'une contenance de 84a 54ca ;

du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal. Cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, les parcelles font partie de la voirie publique de longue date.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano  
Ingénieur-Directeur